



PORTER SA CEINTURE DE SÉCURITÉ, C'EST IMPORTANT !

► Pour sa sécurité

En ne portant pas votre ceinture, vous mettez votre vie en danger ainsi que celle de votre entourage.



Le **code de la route** stipule qu'« en circulation, tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur, doit porter une ceinture de sécurité homologuée dès lors que le siège qu'il occupe en est équipé » (article R 412-1). »

► Pour sa santé

**À noter**

Au cours d'un choc à 50km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché. Mettre sa ceinture, c'est se protéger et protéger les autres.

► Pour l'environnement d'entreprise

Les bons gestes à avoir :
Être plus vigilant face à la sécurité au travail,
Se mettre en sécurité avant d'entreprendre une main-d'œuvre.

Un accident peut coûter cher, que ce soit corporel et/ou matériel.

En cas de basculement ou de renversement accidentel d'un engin, ne pas porter la ceinture peut causer d'importantes blessures, voire coûter la vie.

« Statistiquement, lorsqu'un engin se renverse, le risque de blessure mortelle est très important, précise l'experte de l'INRS. Cela tient au fait que, spontanément, en cas de basculement, l'opérateur va tenter de s'éjecter de la cabine ce qui entraîne généralement son écrasement par la machine. Boucler la ceinture permet à l'opérateur d'éviter de se faire éjecter et de bénéficier de la protection de la cabine. »



En cas d'observation d'un risque plus ou moins grave, faites le nous remonter à l'aide de la FICHE D'ÉVÉNEMENTS.